



**BECOUBE**  
34, rue de Liège  
75008 PARIS

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
541, rue George Méliès - bâtiment M'Otion  
34000 MONTPELLIER

---

**S.A. MEDINCELL**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION  
D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION  
ET / OU D'ACHAT D' ACTIONS**

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

*25<sup>ème</sup> et 28<sup>ème</sup> résolutions*

---



**BECOUBE**  
34, rue de Liège  
75008 PARIS



**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
541, rue George Méliès - bâtiment M'Otion  
34000 MONTPELLIER

---

**S.A. MEDINCELL**  
Société Anonyme  
Siège social : 3, rue des Frères Lumière  
34830 JACOU

---

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et / ou d'achat d'actions*

*Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2024 - 25<sup>ème</sup> et 28<sup>ème</sup> résolutions*

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et / ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et / ou des mandataires sociaux ou certains d'entre eux de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions définies au I de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options de souscription et / ou d'achat d'actions ainsi consenties ne pourra pas donner droit à souscrire ou à acheter un nombre total d'actions représentant plus de 7 % du capital social de votre société au jour de leur attribution. Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice des options de souscription et des options d'achat, objet de la présente résolution, s'imputera sur le plafond global fixé à la 28<sup>ème</sup> résolution.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser ou d'autoriser le Conseil d'Administration si la 13<sup>ème</sup> résolution est adoptée, pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription et / ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et / ou d'achat d'actions, ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et / ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et / ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et / ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et / ou d'achat des actions.

Fait à PARIS et MONTPELLIER, le 26 juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

 **Fabien BROVEDANI**



F. BROVEDANI  
Associé

C. MINARRO  
Associé